

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 1^{er} février 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beaulé, Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-02-026

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 1^{er} février 2016

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Table de concertation : paniers livres enfants
- MMQ : service offert gratuitement
- Demandes emplois étudiants : Emplois d'été Canada 2016

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Refinancement prêt 2008-12
- 6.2 Refinancement prêt 2002-003
- 6.3 Demande de commandite Intro-travail Carrefour jeunesse-emploi du Granit
- 6.4 Dépôt de la liste des taxes en retard
- 6.5 Engagement poste de secrétaire
- 6.6 Les journées de la persévérance scolaire : 15 au 19 février 2016

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Rapport annuel Schéma de couverture de risques incendie an 3
- 7.2 Entente cour municipale Lac-Mégantic

8.0 Transport

- 8.1 2^e décompte progressif : Lafontaine et fils

9.0 Hygiène du milieu

- 9.1 Plan de gestion des matières résiduelles

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Médaille Lieutenant gouverneur

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Adhésion COMBEQ : Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 11.2 Formation COMBEQ : Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter
- 11.3 CCU 14 janvier 2016
 - 1) Demande de dérogation mineure : 248, chemin du Vieux-Village
 - 2) Demande de dérogation mineure : 373, rang des Grenier
 - 3) Demande de dérogation mineure : lot 5 206 685
- 11.4 Pacte rural : acceptation des conditions de la MRC (Scotch Cap)
- 11.5 Demande d'exclusion d'une partie du lot 5 206 666

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Demande d'autorisation de circuler : Grand tour du lac Mégantic 5 juin 2016 et demande de commandite
- 12.2 Demande de commandite : Festival Saint-Zénon-de-Piopolis
- 12.3 Nomination responsable et représentante de la bibliothèque
- 12.4 Colloque Cœurs villageois
- 12.5 Modification heures d'ouverture patinoire

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale

Aménagement, urbanisme et développement.

Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Loisirs et culture

Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve

Hygiène du milieu

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Santé et bien-être

Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré

Aménagement, urbanisme et développement

Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé

Transport

Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les *Échos de Piopolis*

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-027

2.0 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,

Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve

Et résolu,

QUE le procès-verbal du 11 janvier soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Table de concertation : paniers livres enfants
- MMQ : service offert gratuitement
- Demandes emplois étudiants : Emplois d'été Canada 2016

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Emplois Canada étudiants
- Calendrier collecte des ordures

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2016 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2016-02-028

6.1 Refinancement prêt 2008-12

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de la Région de Mégantic** pour son emprunt par billets en date du 8 février 2016 au montant de 1 062 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 2008-12. Ce billet est émis au prix de **100,00000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

140 000 \$	2,3975 %	8 février 2017
144 400 \$	2,3975 %	8 février 2018
148 700 \$	2,3975 %	8 février 2019
153 500 \$	2,3975 %	8 février 2020
475 700 \$	2,3975 %	8 février 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-029

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Piopolis souhaite emprunter par billet un montant total de 1 062 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2008-12	667 300 \$
2008-12	395 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 062 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2008-12 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 8 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	140 000 \$
2018	144 400 \$
2019	148 700 \$
2020	153 500 \$
2021	158 100 \$(à payer en 2021)
2021	317 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Piopolis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 2008-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-030

6.2 Refinancement prêt 2002-003

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite emprunter par billet un montant total de 29 254 \$ pour fermer le règlement 2002-003;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins de la Région de Mégantic** pour son emprunt par billets en date du 22 février 2016 au montant de **29 254 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2002-003. Ce billet est émis au taux d'intérêt de **3,95 %** l'an, payable semestriellement, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

5 400 \$	3,95 %	22 février 2017
5 600 \$	3,95 %	22 février 2018
5 800 \$	3,95 %	22 février 2019
6 100 \$	3,95 %	22 février 2020
6 354 \$	3,95 %	22 février 2021

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-031

6.3 Demande de commandite Intro-travail Carrefour jeunesse-emploi du Granit

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis s'engage à donner un montant de 100 \$ à Info-travail Carrefour jeunesse-emploi du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-032

6.4 Dépôt de la liste des taxes en retard

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE les membres du Conseil accusent réception de la liste des taxes municipales à recevoir en date du 1er février 2016 représentant un montant de **11 748.42** \$ avec intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-033

ATTENDU QUE le Conseil est préoccupé par les taxes municipales impayées;

ATTENDU QUE par souci d'équité envers tous les contribuables, le Conseil souhaite récupérer les taxes impayées dans les meilleurs délais;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QU'un dernier avis sera envoyé par la Municipalité de Piopolis aux contribuables n'ayant pas payé les taxes municipales depuis plus d'un an, pour les aviser qu'ils ont jusqu'au 17 mars 2016 pour payer la somme due;

QUE la Municipalité transmettra à la MRC du Granit au plus tard le 20 mars 2016 la liste des immeubles visés par les taxes impayées depuis plus d'un an au 17 mars 2016 afin de procéder à la vente pour non paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-034

6.5 Engagement poste de secrétaire

ATTENDU QUE M^{me} Marie Perron, secrétaire municipale, est en congé parental jusqu'au 15 février 2016 et qu'elle a remis une lettre de non-retour à ses activités le 26 janvier dernier;

ATTENDU QUE le Conseil avait procédé à l'embauche de M^{me} Isabelle Cameron pour le remplacement de congé de maternité de M^{me} Perron en février 2015;

ATTENDU QUE M^{me} Cameron a soulevé le désir de poursuivre l'emploi en permanence de secrétaire à la Municipalité de Piopolis;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis procède à l'embauche de M^{me} Isabelle Cameron à titre de secrétaire permanente à temps partiel à compter du 1^{er} février 2016 selon les conditions établies à la politique salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-035

6.6 Les journées de la persévérance scolaire : 15 au 19 février 2016

ATTENDU QUE la région de l'Estrie est classée au 14^e rang sur 17 régions au Québec où l'on retrouve le plus haut taux de décrochage scolaire;

ATTENDU QUE l'Estrie doit se prendre en main et travailler à cultiver la réussite éducative menant à un premier diplôme;

ATTENDU QUE 19.5% des jeunes élèves du secondaire de l'Estrie décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis désigne les dates du 15 au 19 février 2016 comme *Journées de la persévérance scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

2016-02-036

7.1 Rapport annuel Schéma de couverture de risques incendie an 3

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au Ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

D'accepter tel que rédigé, le rapport pour l'an 3 se terminant le 31 décembre 2015 préparé par la Municipalité de Piopolis en collaboration avec le service en Sécurité incendie de la Ville de Lac-Mégantic à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-037

7.2 Entente cour municipale Lac-Mégantic

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le maire ou le maire suppléant en cas d'absence et la directrice générale sont autorisés à signer la *Convention de transaction et quittance* concernant l'*Entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Lac-Mégantic*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 Transport

2016-02-038

8.1 2^e décompte progressif : Lafontaine et fils

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Excavation Lafontaine et fils inc. pour les travaux de réfection du rang des Grenier terminés le 18 novembre 2015;

ATTENDU la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie WSP Canada inc., de procéder au paiement du décompte;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE, dans le cadre du projet de réfection du rang des Grenier, les membres du Conseil municipal de Piopolis autorisent le paiement de la facture du deuxième décompte progressif de « Excavation Lafontaine et fils » pour un montant de 7 297.03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

9.1 Plan de gestion des matières résiduelles

Le conseiller Alfonsus Herscheid informe les membres du Conseil sur l'assemblée de consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles auquel il a assisté le 27 janvier dernier.

10.0 Santé et bien-être

10.1 Médaille Lieutenant gouverneur

Le conseiller Luc Beaulé informe les membres du Conseil qu'une demande pour la Médaille de Lieutenant-gouverneur pour les aînés a été envoyée et que le nom de la personne sera dévoilé lors du souper des bénévoles le 16 avril prochain.

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2016-02-039

11.1 Adhésion COMBEQ : Inspecteur en bâtiment et en environnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil accepte de défrayer le coût d'inscription de 360 \$ de l'inspecteur en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-040

11.2 Formation COMBEQ : Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la directrice générale à participer à la formation offerte par la COMBEQ à Sherbrooke le 14 avril prochain sur *l'Émission de permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter* et que la Municipalité paie le coût d'inscription au montant de 679.00 \$ plus taxes, les frais de déplacement et de repas.

11.3 CCU 14 janvier 2016

2016-02-041

1) Demande de dérogation mineure : 248, chemin du Vieux-Village

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-01-001 de Monsieur Gaétan Guay pour permettre la localisation d'un garage isolé ayant une ouverture, fenêtre, et étant déjà construit en deçà de la marge de recul arrière permise de 2 mètres sur le lot 5 206 275 au 248, chemin du Vieux-Village à Piopolis.

ATTENDU QUE selon l'article 7.3.2 du Règlement de zonage 2006-009, lorsqu'il y a une ouverture, fenêtre, la distance doit être 2 mètres à moins que le requérant n'obtienne de son voisin une servitude de vue;

ATTENDU QUE le dit garage est situé à 0,1 m de l'immeuble voisin tel que mentionné dans le certificat de localisation préparé par M. Dominique Jean de Ecce Terra;

ATTENDU QUE le CCU ne recommande pas au Conseil municipal de faire droit à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure 2016-01-001 de Monsieur Gaétan Guay pour permettre la localisation d'un garage isolé déjà construit ayant une ouverture, fenêtre, en deçà de la marge de recul arrière permise de 2 mètres sur le lot 5 206 275 au 248, chemin du Vieux-Village à Piopolis, **est refusée**;

QUE le Conseil municipal demande que la situation soit régularisée par un autre moyen tel que de faire givrer la fenêtre existante du dit garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-042

2) Demande de dérogation mineure : 373, rang des Grenier

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-01-003 de Madame Sylvie Proulx et de Monsieur Charles Powell pour permettre l'agrandissement d'une galerie avant d'un bâtiment dérogoire sur le lot 5 206 691 situé au 373, rang des Grenier à Piopolis ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal et la galerie ont été construits à moins de 15 mètres de la rive tel qu'exigé dans l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2006-009 ;

ATTENDU QUE la propriété bénéficie de droits acquis puisqu'elle a été construite avant le 23 mars 1983, mais que selon l'article 10.1.4, l'extension ou la modification d'une construction dérogoire protégée par droit acquis n'est pas autorisé sauf si elle vise à rendre le tout conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le CCU ne recommande pas au Conseil municipal de faire droit à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-01-003 de Madame Sylvie Proulx et de Monsieur Charles Powell pour permettre l'agrandissement d'une galerie avant

d'un bâtiment dérogatoire sur le lot 5 206 691 situé au 373, rang des Grenier à Piopolis, **est refusée.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-043

3) Demande de dérogation mineure : lot 5 206 685

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2016-01-002 de Fiducie Guy Fauteux pour permettre la construction sur le lot 5 206 685 sur le rang des Grenier à Piopolis possédant une profondeur moyenne au deçà de la norme exigée ;

ATTENDU QUE le dit lot se retrouve à moins de 300 mètres du lac et que selon l'article 6.1 du règlement de lotissement 2006-010, la profondeur moyenne exigée pour permettre la construction d'un bâtiment principal est de 75 mètres dans ce secteur;

ATTENDU QUE la profondeur moyenne du dit lot est de 43,3 mètres ;

ATTENDU QUE la demande n'affecte ni la densité d'occupation du sol ni les usages;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiront aucun préjudice en cas d'acceptation de la demande;

ATTENDU QUE plusieurs situations semblables se retrouvent dans ce secteur;

ATTENDU QUE le demandeur subirait un préjudice majeur en cas de refus;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal de faire droit à cette demande;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-01-002 de Fiducie Guy Fauteux pour permettre la construction sur le lot 5 206 685 sur le rang des Grenier à Piopolis possédant une profondeur moyenne au deçà de la norme exigée, **est acceptée.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-044

11.4 Pacte rural : acceptation des conditions de la MRC (Scotch Cap)

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a déposé une demande d'aide financière pour le projet d'aménager un sentier de randonnée pédestre conduisant au sommet du Scotch Cap en vertu du Pacte rural 2014-2016 à la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a consenti à la Municipalité un montant de 15 895\$ pour le dit projet;

ATTENDU QUE cette aide est conditionnelle à l'obtention des droits de passage de la Compagnie Domtar, propriétaire du Scotch Cap et à l'installation de poubelles à l'entrée du sentier;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE les membres du Conseil municipal de Piopolis confirment l'acceptation de l'offre et des conditions de financement de la MRC établies dans le document *Convention relative à l'octroi d'une aide financière* et de se conformer aux exigences prévues à l'entente.

2016-02-045

11.5 Demande d'exclusion d'une partie du lot 5 206 666

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec l'exclusion d'une partie du lot 5 206 666, d'une superficie de 3,7 hectares sur une superficie totale de 12,7 hectares;

ATTENDU QUE le but de cette exclusion est de permettre la construction d'une résidence dans un secteur de villégiature;

ATTENDU QUE le lot visé est situé en partie dans un îlot déstructuré tel que décrété en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ;

ATTENDU QUE le lot est actuellement vacant;

ATTENDU QUE la pente et la composition du sol empêchent la construction dans le secteur du lot inclus dans l'îlot;

ATTENDU QUE le lot est contigu à la zone de villégiature de la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation de l'agriculture;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC du Granit appuie la demande d'exclusion étant donnée de sa conformité au schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal approuve et appuie la demande d'exclusion déposée par la Municipalité pour le lot 5 206 666 étant donné qu'elle n'a pas d'impact sur l'agriculture;

QUE la Municipalité s'engage à faire toutes les modifications aux règlements d'urbanisme suite à l'adoption de l'exclusion;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre une copie conforme de l'ensemble du dossier de la demande d'exclusion, avec toutes les pièces afférentes requises à cette fin, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour traitement.

12.0 Loisirs et culture

12.1 Demande d'autorisation de circuler : Grand tour du lac Mégantic 5 juin 2016 et demande de commandite

2016-02-046

Demande d'autorisation de circuler

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du Grand tour du lac Mégantic à circuler sur le territoire de la Municipalité le 5 juin prochain;

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-047

Contribution monétaire

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis s'engage à donner un montant de 500.00\$ pour l'organisation du Grand Tour du Lac-Mégantic édition 2016 et qu'étant donné cette commandite et l'énorme bénévolat qui se fait de la part des citoyens de notre Municipalité lors de cette activité, le Conseil municipal demande à être considéré au même titre qu'un commanditaire de 1 000.00\$ et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-048

12.2 Demande de commandite : Festival Saint-Zénon-de-Piopolis

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QU'un montant de 1000.00\$ soit remis au Comité culturel de Piopolis pour la tenue du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis, édition 2016;

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire 02-700-00-970 : Subventions pour les loisirs et la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-049

12.3 Nomination responsable et représentante de la bibliothèque

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE Madame Lucie Fortier Grenier soit nommée responsable de la bibliothèque municipale de la Municipalité de Piopolis pour l'année 2016;

QUE les membres du Conseil municipal de Piopolis profitent de l'occasion pour remercier et féliciter Mme Grenier pour son excellent travail;

QUE Madame Marie-Claire Thivierge soit nommée représentante de la bibliothèque municipale de Piopolis auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-050

12.4 Colloque Cœurs villageois

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a participé au projet-pilote de Tourisme Cantons-de-l'Est pour le projet *Cœurs villageois* depuis un an;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a rencontré de nombreuses caractéristiques qui définissent un cœur villageois;

ATTENDU QU'un plan d'action *Cœurs villageois* a été travaillé avec l'équipe de professionnels en matière de tourisme de Tourisme Cantons-de-l'Est et un comité de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE la Municipalité demande son adhésion au réseau *Cœurs villageois* pour un montant ne dépassant pas 500\$ afin d'améliorer son offre touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-051

12.5 Modification heures d'ouverture patinoire

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE l'horaire pour la patinoire saison 2015-2016 soit modifié de la façon suivante :

Samedi de 13 h à 17 h et 19 h à 22 h
Dimanche de 13 h à 17 h

*Jours fériés et congés scolaires : 13 h à 16 h 30 et 18 h à 22 h.

Le 7 mars, c'est l'horaire du dimanche qui prévaudra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02-052

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de janvier 2016 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning
Rencontre du CDLP à venir en février.
Comité culturel : les billets sont mis en vente.
Invitation à l'activité de la Semaine intergénérationnelle le 7 février prochain.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Participation à une rencontre du CCU le 14 janvier dernier.
Participation à l'assemblée de consultation le 27 janvier à la MRC pour le PGMR.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Retour sur le dîner communautaire du 27 janvier.
Invitation à participer à Piopolis fête l'hiver les 5, 6 et 7 février prochain.
L'Heure du conte se fera le 21 février.
Invitation de l'Aféas le lundi 22 février pour une formation sur le processus de résolution de problème.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Contact téléphonique avec Bell pour voir la possibilité d'une antenne.
Rencontre à venir avec l'APLM le mercredi 3 février.
Participation au Salon VR de Montréal les 4, 5, 6 et 7 février prochain.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Travail fait sur le dossier de la Médaille du gouverneur.
Liste des bénévoles faite pour leur invitation lors du souper du 16 avril prochain.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Rencontre à venir à la Route des Sommets.

Maire : M. Marc Beaulé
Travail sur la refonte du site internet.
Travail en collaboration avec le CLD pour un plan d'affaires pour le Café culturel.
Informations sur les Échos de Piopolis.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Cœurs villageois
- Couverture cellulaire
- Écho de Frontenac : brunch bénéfice Maison Cinquième saison
- Demande de dérogation mineure lot 5 206 685
- Invitation à Piopolis fête l'hiver
- Chemin de la Savane et terres publiques
- Scotch Cap

2016-02-053

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 20.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beaulé, maire